
Adresse de la société des sans-culottes de Sordes (Landes)
invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du
11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes de Sordes (Landes) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 434-435;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39729_t1_0434_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39729_t1_0434_0000_10)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

nous environner, nous en avons fait le serment nous y serons fidèles !

« Nous vous invitons, au nom de la chose publique, de rester à votre poste jusqu'à l'entier affermissement de la liberté.

« Nous ne vous envoyons pas, comme tant d'autres communes, les saints et reliques d'argent, monuments de la superstition et de la crédulité de nos pères, nos églises n'en renferment point, elles étaient en retenues par des ci-devant bénédictins, curés primitifs, qui s'occupaient plus de charger leurs tables de mets choisis et délicats que d'orner les églises du culte à leur charge. En revanche, nous vous adressons, par la voie du département, pour que le tout vous parvienne plus sûrement, deux chandeliers d'argent, avec leur bobèche, une écuelle d'argent, pesant le tout trois livres et demi et trois onces. Ces objets ont été déposés sur l'autel de la patrie de notre Société, par la citoyenne Dulaurens, veuve Marigande, de cette commune. Cette citoyenne était d'une caste privilégiée, elle n'en a cependant eu ni les principes ni les sentiments.

« *Les sans-culottes de Neuvic,*

« LACAZE aîné, président; J. BEZUES, secrétaire; LAPOMMERIE, secrétaire. »

La Société populaire de Caduin (Cadouin) applaudit à la punition d'Antoinette, sollicite la Convention nationale de rester à son poste, demande la formation d'une armée révolutionnaire dans son arrondissement, pour surveiller la circulation des subsistances, et que les corps administratifs soient renouvelés en entier.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

La Société populaire de Villeneuve-sur-Vanne fait part à la Convention nationale qu'elle a assisté, avec la garde nationale, au brûlement des titres féodaux qui étaient chez les notaires, qui a été opéré au milieu des cris de *Vive la République, une et indivisible, la Convention nationale et la Montagne!* et que l'hymne de la liberté y a été chanté en signe de réjouissance; elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la perfection des lois, et l'anéantissement des ennemis de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Villeneuve-sur-Vanne (3).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Villeneuve-sur-Vanne, 24 brumaire, l'an second de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société, séante en cette commune t'a-

dresse la copie ci-jointe de l'acte qu'elle a fait de sa présence au brûlement des titres féodaux qui étaient chez les notaires publics de cette municipalité, elle te prie d'en donner connaissance à la Convention nationale afin de lui prouver que ses saluaires décrets sont mis à exécution avec allégresse.

« Elle te prie encore de lui dire que cette Société l'invite de rester à son poste jusqu'à la perfection des lois et à l'anéantissement des ennemis de la liberté et de l'égalité.

« **Vive la République !**

« LERIN, président; ADAM, secrétaire. »

Extrait des registres de la Société populaire, amis de la Constitution, séante à Villeneuve-sur-Vanne, affiliée aux Jacobins de Paris (1).

Le 28 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

La Société, assemblée en sa salle, en conséquence de son arrêté d'hier, sur l'invitation qui lui a été faite par le corps municipal, s'est transportée en corps à la maison commune, où s'étant réunie au conseil général qui y était assemblé, elle s'est rendue avec lui sur la place de la liberté et où il a été, en présence de la garde nationale et de tous les citoyens de cette commune, procédé au brûlement des titres féodaux qui avaient été déposés au secrétariat de cette municipalité en exécution du décret du 17 juillet dernier. Cette opération a été accompagnée de démonstrations de joie, des cris de *Vive la République une et indivisible, la Convention nationale et la Montagne!* L'hymne des Marseillais y a été chanté en signe de réjouissance et d'allégresse.

Arrête que copie du présent acte sera envoyé à la Convention nationale et à la Société des Jacobins.

La Société des Sans-Culottes de Sordes (2), département des Landes, invite la Convention nationale à s'épurer et à rester à son poste jusqu'à la paix.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société des Sans-Culottes de Sordes (4).

La Société des Sans-Culottes de Sordes, district de Dar, département des Landes, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Jusqu'à quand serons-nous réduits à un silence qui nous déshonore? Jusqu'à quand

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 284.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

(2) Aujourd'hui Sorde-l'Abbaye.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 285.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

aurez-vous toujours besoin d'être réveillés par la voix terrible des Sans-Culottes pour vous hâter dans votre marche révolutionnaire? Quoi, la vengeance nationale frappe dans tous nos départements les ennemis de la liberté et vous qui avez ordonné cette vengeance vous siégez tous les jours à côté des fauteurs de la guerre civile, ils vivent dans la paix, et là-haut où le peuple trompé les a placés, ils voient avec sécurité tomber les têtes qu'ils avaient eux-mêmes fédéralisées! Vous venez de punir les Brissot, les Gorsas, les Pétion, mais tous ces lâches automatés qui les suivaient et à qui il n'a manqué que du talent pour être aussi coupables qu'eux, où sont-ils? Leur inutilité vous a-t-elle empêché de les remarquer? ou pensez-vous que la peur leur ait donné du patriotisme? Non, s'ils se traînent à présent sur le penchant de la Montagne, c'est qu'ils voient la mort dans la plaine. Réveille-toi donc encore une fois, Montagne redoutable, vomis tes laves de feu et balaye tous ces vils insectes qui ternissent ton éclat. Oui, il faut que la Convention soit épurée, car des Montagnards rougissent d'être représentés par des hommes qui seraient au moins déclarés suspects s'ils n'étaient pas nos députés.

Représentants du peuple, épurez-vous et restez à votre poste jusqu'à la paix, voilà la volonté des Sans-Culottes de Sordes, et surtout rappelez-vous que votre œil vigilant ne doit pas quitter ces hommes doubles qui maintenant arrivés au sommet de la Montagne sont encore couverts de la boue des marais qu'ils ont quitté de peur.

« A Sordes, le 13^e jour du 2^e mois, 2^e année de la République française.

« V^r BROUSSONEL, *président*; BACHELARD fils aîné, *secrétaire*. »

La Société populaire de Rochefort fait part à la Convention nationale, que, dans cette commune, le monstre du fanatisme est mort; qu'on n'y connaît plus que l'Éternel; que son culte est l'amour de l'humanité, de la liberté et de l'égalité; qu'il n'y a plus ni luthériens, ni catholiques, ni calvinistes; il n'y a que des hommes qui raisonnent en vrais républicains, totalement délivrés du joug des superstitions. « Dix jours avant que l'évêque de Paris a paru à la barre, ajoute cette Société, nos prêtres avaient purifié le temple, en y brûlant leurs lettres de charlatanisme, aux vives acclamations de tout le peuple. Nous aimons nos frères de Paris, nous voulons toujours autant qu'eux le bonheur de l'humanité. » Elle envoie le récit de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune le 10 brumaire, et encore le procès-verbal par lequel cette Société et tous les habitants de la ville, tant marins que militaires et autres, manifestent leur indignation de toutes les atrocités commises par les Anglais, de l'assassinat de Beauvais et Pierre Bayle; ils en demandent une vengeance éclatante, et ont tous juré d'aller jusques dans Londres incendier cette nouvelle Carthage et détruire tous les ports de cette île insolente.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Rochefort (1).

Adresse de la Société populaire de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Les citoyens de Rochefort s'empresment de porter dans le sein de la Convention une réclamation que leur suscite leur amour pour la vérité. Des cultes ridicules, mais consacrés depuis dix-huit siècles, viennent d'être anéantis dans cette commune. Les mystères, les miracles, les prêtres, leurs jongleries, toutes les stupidités du fanatisme, tous les tableaux, toutes les images des imbéciles ou des fripons béatifiés, les livres mensongers, les ornements des églises, enfin jusqu'à ces inutiles monuments de l'orgueil, tout a disparu : Rochefort a mille ans depuis la dernière décade. Le fanatisme, ce monstre dégoûtant qui ne vit que de carnage et de sang, qui ne se plaît qu'au milieu des incendies et des tombeaux et qui fait descendre l'homme au-dessous de la brute, eh bien, citoyens représentants, ce monstre qui si longtemps avait enchaîné les Rochefortains, n'est pas seulement blessé, il est mort; Laignelot et Lequinio, philosophes rares par leurs lumières et leur courage, lui ont porté le premier coup, les habitants de cette étonnante commune l'ont achevé! On ne connaît plus ici que l'Éternel. Son culte, c'est l'amour de l'humanité, de la liberté et de l'égalité; il n'y a plus ni ministres ni prêtres, mais de simples prédicateurs de morale : un seul temple dédié à la vérité reçoit aujourd'hui tous nos concitoyens; il voit se confondre dans le sentiment de la fraternité vivement exprimé sous sa voûte les rivalités et les haines que les différentes sectes religieuses avaient nourries jusqu'à ce moment parmi eux et qui avaient autrefois inondé ce sol du sang de nos frères. C'est ce qu'ont fait nos bons amis, vos dignes collègues; il n'y a plus ni luthériens ni catholiques, ni calvinistes, il n'y a que des hommes qui raisonnent et qui sentent de vrais républicains; apprenez-le, citoyens représentants, à toute la France, et rendez aux Rochefortains la justice qui leur est due; dites qu'ils ont été les premiers à se délivrer totalement du joug des superstitions; nous voyons que les papiers publics attribuent cet honneur à la commune de Paris, qui vient de conduire son ci-devant évêque à la barre, nous revendiquons cet honneur; dix jours auparavant, nos prêtres avaient purifié le temple en y brûlant eux-mêmes leurs lettres de charlatanisme en présence et aux vives acclamations de tout le peuple. Nous aimons nos frères de Paris et nous sommes justes à leur égard, ils doivent l'être envers nous. Ils ont assez versé de sang pour la patrie; ils ont assez donné de grands mouvements à la Révolution française; ils ont enfin assez souvent bien mérité de la République pour qu'ils n'aient pas besoin de nous frustrer de la jouissance que nous éprouvons d'avoir saisi les premiers cette occasion de montrer que si nous

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 285.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.